

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015****CP2015\_10\_30  
id. 2080**

*L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMÉRATIONS  
PROGRAMME 2015**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'assainissement collectif des agglomérations.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'assainissement,
- 48 % d'aide pour les travaux liés aux stations d'épuration.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,

- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents conseils départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplaçonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité ce jour, vous pourrez trouver ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues),

- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,

- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

## **I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015**

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
<b>Commune de Labastide-du-Temple</b> Extension du réseau d'assainissement collectif chemin de Sainte Livrade - Tranche 1 ENV02210/ENV02369	Réseau	123 530	---	24 953 20,20 %	---	30 635 24,80 %	55 588 45,00 %
<b>SIEA de Montpezat- Puylaroque</b> À Septfonds - Extension du réseau d'assainissement collectif chemin étroit ENV02023/ENV02385	Réseau	29 500	---	6 638 22,50 %	---	6 637 22,50 %	13 275 45,00 %
<b>SIEA de Montpezat- Puylaroque</b> À Monteils - Extension du réseau d'assainissement collectif au lieu dit Les Places ENV02227/ENV02386	Réseau	18 200	---	4 815 26,46 %	---	3 375 18,54 %	8 190 45,00 %
<b>Total</b>		<b>171 230</b>	<b>---</b>	<b>36 406</b>	<b>---</b>	<b>40 647</b>	<b>77 053</b>

## **II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental**

Sur les deux premiers dossiers, la participation définitive de l'Agence de l'eau est inférieure aux prévisions. Afin d'atteindre le taux global d'intervention de 45 %, une aide complémentaire du Conseil Départemental sera susceptible d'être proposée au BP 2016 (en fonction du montant définitif des travaux).

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
<b>Commune de Labastide-du-Temple</b> Extension du réseau d'assainissement collectif chemin de Sainte Livrade - Tranche 1 ENV02210/ENV02369	Réseau	123 530		24 953 * 20,20 %		22 563 18,27 %	47 516 38,47 %
<b>SIEA de Montpezat- Puylaroque</b> À Septfonds - Extension du réseau d'assainissement collectif chemin étroit ENV02023/ENV02385	Réseau	29 500		6 638 * 22,50 %		2 596 8,80 %	9 234 31,30 %
<b>SIEA de Montpezat- Puylaroque</b> À Monteils - Extension du réseau d'assainissement collectif au lieu dit Les Places ENV02227/ENV02386	Réseau	18 200	---	4 569 * 25,10 %	---	3 621 * 19,90 %	8 190 45,00 %
<b>Total</b>		<b>171 230</b>	---	<b>36 160</b>	---	<b>28 780</b>	<b>64 940</b>

(\*) Taux arrondi.

### III - Intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

Programmation Départementale 2015			
Maître d'ouvrage Opération	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAG €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAC €	Annuités Article 20414281 Sous-fonction 61 €
<b>Commune de Labastide-du-Temple</b> Extension du réseau d'assainissement collectif chemin de Sainte Livrade - Tranche 1 ENV02210	24 953 * 20,20 %	---	---
<b>SIEA de Montpezat-Puylaroque</b> À Septfonds - Extension du réseau d'assainissement collectif chemin étroit ENV02023	6 638 * 22,50 %	---	---

<b>Programmation Départementale 2015</b>			
<b>Maître d'ouvrage Opération</b>	<b>Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAG €</b>	<b>Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération ASAC €</b>	<b>Annuités Article 20414281 Sous-fonction 61 €</b>
<b>SIEA de Montpezat-Puylaroque</b> À Monteils - Extension du réseau d'assainissement collectif au lieu dit Les Places ENV02227	4 569 * 25,10 %	---	---
<b>Total</b>	<b>36 160</b>	---	---

(\*) Taux arrondi.

Je vous précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142- sous fonction 61 - opération ASAG :

Autorisation de programme 2015 :	614 724 €
Crédits déjà engagés :	235 095 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	36 160 €
Crédits disponibles :	343 469 €

Article 204142- sous fonction 61 - opération ASAC :

Autorisation de programme 2015 :	65 541 €
Crédits déjà engagés :	36 746 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	28 795 €

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental, telle que susvisée, concernant la commune de Labastide-du-Temple et le SIEA de Montpezat-Puylaroque (concernant 2 opérations).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC